



**Dans les Yvelines aussi,
les décisions budgétaires ont des conséquences**

L'intersyndicale, à laquelle le *snpes-pjj-fsu* est associé, informe depuis le mois de juillet sur la situation de la PJJ, en lien avec la préparation du budget par un gouvernement sans légitimité démocratique.

Reçues le 7 août 2024, à la DIR-IDFOM, en présence des 14 Directions Territoriales qui la composent, les organisations syndicales ont entendu les explications et les excuses de M.Duplenne, Directeur Inter-Régional, pour les agents concernés et conscient de la violence qu'ils subissent. Nous avons salué la clarté de son discours. Ce n'est pas pour rien que le **SNPES-PJJ** réclame un plan de titularisation des contractuels puis un retour au recrutement par concours. Le service public, incarné par l'Administration, doit être au service de l'intérêt général et non être l'outil des gouvernements qui se succèdent. Tel était l'esprit du Statut mis en place en 1945, renforcé en 1982 et dont la casse s'est accélérée en 2019.

Nous retenons deux points dans ce qu'a pu nous dire le Directeur Interrégional lors de nos deux dernières audiences :

Il est conscient que le travail attendu des agents ne pourra pas être le même avec des effectifs amoindris ;

Il est convaincu que les équipes doivent avoir une autonomie pédagogique, la verticalité n'est pas adaptée au travail éducatif.

Pour les Yvelines, Madame la Directrice Territoriale souhaite rencontrer les organisations syndicales le plus rapidement possible, afin d'organiser au mieux les missions au sein des services. En effet, 11 postes de contractuels sont « rendus », sans compter les effectifs perdus par la direction territoriale. Cela amène à quasiment 10% des effectifs en moins.

Une fois la stupeur passée, « que faire ? », comment refuser que la PJJ devienne une coquille vide, sans substance ?

Par l'action collective d'une part. Un préavis de grève est déposé à compter du 14 août et nous ne manquerons pas de vous informer des actions à venir pour dire non à cette casse maltraitante et méprisante pour les collègues, les équipes, les missions et les personnes prises en charge.

Par le dialogue social ensuite et une redéfinition de nos missions en faveur des adolescents et de leur famille. Cela peut être l'occasion de recentrer nos actions sur l'essentiel, à savoir l'accompagnement et le suivi éducatif. Il devient urgent de se souvenir que la mission première de la Protection Judiciaire est le suivi des enfants à la demande de l'autorité judiciaire. Toute mesure ordonnée, non prise en charge est un manquement à notre tâche et un déni de justice pour ces adolescents. Ils en seront les premières victimes ! Le temps passé à remplir différents tableaux qui, au final ne servent à rien et à se consacrer sur les mails ou autres protocoles plus inutiles les une que les autres, doit redevenir du temps consacré à l'action éducative, au sens pour chaque situation, le fond doit prévaloir sur la forme, l'esprit sur la lettre

Enfin, il est temps que les agents du département soient associés aux décisions prises, et soient entendus car ils connaissent leur travail mieux que quiconque. L'éducatif a toute sa place dans la procédure judiciaire et la PJJ n'est pas une administration de seconde zone. C'est la raison pour laquelle nous refusons que l'UEAT quitte le Tribunal Judiciaire de Versailles. Il ne s'agit pas d'une question de locaux, mais bien de la place qui est donnée par l'Institution Judiciaire à notre parole et regard sur les adolescents qui ne peuvent être réduits à leur passage à l'acte, quelle qu'en soit la gravité !